



À PLÉVENON, le 1^{er} octobre 2012

**Le Président,
Philippe MESLAY**

Contact : Céline LELIEVRE
Tel: 02.96.41.50.83
Courriel: sdc.direction@wanadoo.fr

**Madame Delphine Batho,
Ministre de l'Écologie,
du Développement durable et de l'Énergie**

Hôtel de Roquelaure,
246, Boulevard Saint-Germain
75 007 Paris

Objet : Lancement d'une Opération Grand Site sur le territoire des Caps d'Erquy et de Fréhel

Madame la Ministre,

Le territoire du Cap d'Erquy – Cap Fréhel est l'un des sites les plus emblématiques de Bretagne, de par la richesse de son patrimoine paysager, naturel et culturel.

Constitué d'une alternance de pointes rocheuses et d'anses sableuses, et présentant des spécificités géologiques (grès rose), floristiques (landes primitives littorales) et faunistiques (avifaune marine), le site est pour partie classé au titre de la protection des monuments naturels et des sites (Loi de 1930) et fait partie intégrante du réseau Natura 2000.

Cet espace remarquable, bénéficiant d'une très forte notoriété, est très fréquenté (plus de 1.6 millions de visiteurs par an) et connaît des pratiques de loisirs variées qui peuvent aujourd'hui porter atteinte aux objectifs de préservation recherchés.

Conscients des problématiques du site, et dans le souci de le préserver tout en recherchant sa valorisation, les acteurs locaux ont engagé depuis une vingtaine d'années de multiples actions partenariales.

Le Conseil général, les intercommunalités et établissement public du site, et les communes ont en effet mis en œuvre diverses opérations de réhabilitation, de gestion, et/ou de valorisation, pouvant être assimilées aux actions constitutives d'une Opération Grand Site.

Réunis au sein du Syndicat mixte « Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel », ils ont également souhaité amorcer une démarche Grand Site dès 2000, avec l'adhésion de l'établissement public au Réseau des Grands Sites de France.

Courant 2012, afin de poursuivre ces actions et répondre pleinement aux enjeux du site, les collectivités du territoire et leurs principaux partenaires se sont très majoritairement positionnés favorablement quant au lancement d'une Opération Grand Site.

Pour ce faire, des échanges concertés ont été engagés dès 2011, avec l'organisation de réunions de présentation des étapes de la démarche Grand Site, en présence des services de l'Etat le 7 février dernier. Plus récemment, la rédaction de la note d'intention a également permis de rassembler les Elus du site, afin de s'accorder sur les grandes orientations à venir.

Ainsi, le Conseil général, les Communes d'Erquy, de Plurien et de Plévenon, la Communauté de communes Côte de Penthièvre et le Syndicat mixte « Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel » souhaitent aujourd'hui élaborer un nouveau projet de territoire, donnant davantage corps aux engagements locaux et coordonné par l'établissement public.

Nous espérons vivement, qu'au travers de la note argumentaire jointe, vous percevrez les enjeux du Grand Site et la plus-value que pourrait apporter aujourd'hui une Opération Grand Site.

Les principaux axes de la note, et futures orientations du programme d'actions, sont :

- La définition d'un projet partagé et identitaire, définissant précisément le rôle de chaque acteur ;
- La restauration, la protection et la gestion durable du patrimoine naturel et paysager ;
- L'amélioration de la qualité de visite, dans le respect du site ;
- La favorisation du développement socio-économique local et la gestion durable de la fréquentation touristique.

A terme, une fois les opérations concertées mises en œuvre, l'Opération Grand Site permettra au Syndicat mixte de candidater au label Grand Site de France, en 2015 ou 2016.

Afin de s'engager dans la démarche « Opération Grand Site », le Syndicat mixte « Grand Site Cap d'Erquy Cap Fréhel » et ses partenaires, vous sollicitent afin d'obtenir une autorisation officielle. En espérant vivement une suite positive à cette sollicitation, je me tiens à votre disposition et à celle de vos services pour tout échange complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Président,



Philippe MESLAY

Copies transmises à :

- Monsieur le Directeur Général de l'Aménagement, du Logement et de la Nature
- Madame la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Pièces jointes :

- Une note d'intention
- Les délibérations des collectivités et partenaires du territoire